

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0205**

commune (s) :

objet : Autorisation de signer l'avenant n° 1 relatif au marché subséquent n° 2013-461 - Accompagnement à la création de la Métropole de Lyon - Volet ressources : transferts liés à la création de la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vullien

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

**Commission permanente du 18 mai 2015****Décision n° CP-2015-0205**

objet : **Autorisation de signer l'avenant n° 1 relatif au marché subséquent n° 2013-461 - Accompagnement à la création de la Métropole de Lyon - Volet ressources : transferts liés à la création de la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° B-2013-4249 du 10 juin 2013, le Bureau de la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public subséquent de prestations intellectuelles pour un accompagnement à la création de la Métropole de Lyon - Volet ressources : transferts liés à la création de la Métropole de Lyon dans le cadre du lot n° 3 : conseil en stratégie, en organisation et en ressources humaines de l'accord-cadre études visant à l'amélioration de la performance interne du Grand Lyon.

Ce marché subséquent a été notifié sous le numéro 2013-461 le 1er juillet 2013 à l'entreprise KPMG SA pour un engagement de commande maximum de 450 000 € HT, soit 538 200 € TTC.

La création de la Métropole de Lyon ainsi que les apports de la loi MAPTAM ont conduit :

- au transfert à la Métropole de Lyon de nouvelles compétences jusqu'alors totalement exercées par les communes (réseaux de chaleur ou de froid, distribution d'électricité ou de gaz, services d'hygiène, etc.),
- à la suppression pour un certain nombre de compétences, de la notion d'intérêt communautaire, provoquant ce faisant le plein exercice de ces compétences par la Métropole de Lyon : politique du logement, prévention de la délinquance, etc.

Les missions d'accompagnement méthodologique dans l'évaluation des transferts de compétences départementales et communales étaient prévues au marché initial.

Toutefois, l'estimation du nombre de journées nécessaires au transfert des compétences départementales était difficilement déterminable puisque celle-ci allaient dépendre étroitement de la méthodologie retenue :

- analyse minutieuse de chaque ligne budgétaire pour en déterminer une clé d'activité ou territorialisée et n'appliquer une clé générique que lorsque les deux premières clés n'étaient pas identifiables,
- analyse au niveau de chaque mandat et non sur un montant budgétaire global par nature de dépenses. Ainsi ce sont 103 000 mandats et 40 000 titres qui ont été partitionnés en 2013. Mais également 48 000 mandats et 1700 titres d'investissements sur la période 2009-2012 soit globalement environ 200 000 mandats et titres.

Cette méthodologie a permis de s'approcher au plus près de la réalité de l'activité du Département mais a nécessité une mobilisation importante du cabinet KPMG.

Le montant du marché actuel étant affecté quasi-intégralement au transfert des compétences départementales, il convient d'en augmenter le montant maximum initial afin de pouvoir achever les travaux de transfert des compétences communales tels qu'exposés ci-dessus.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC porterait le montant total du marché à 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 11,11 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché subséquent n° 2013-461 conclu avec l'entreprise KPMG SA pour l'accompagnement à la création de la Métropole de Lyon - Volet ressources : transferts liés à la création de la Métropole de Lyon.

Cet avenant d'un montant de 50 000 €HT, soit 60 000 € TTC porte le montant total du marché subséquent à 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** sera prélevée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2015 et suivants - opération n° 0P02O2847 - compte 617 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.**